



CODATYV

**Comité Départemental d'Animation et de Théâtre
des Yvelines**



Elancourt, le 2 janvier 2020

Chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous convier à participer

Samedi 1er février 2020

à 16 heures 30

à la Maison de quartier de la Villedieu

3 cours Abel Gance

78990 ELANCOURT

à

l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral et d'activité
2. Rapport financier
3. Approbation des rapports et quitus au Bureau
4. Perspectives et budget 2020
5. Election d'administrateurs *
6. Election des délégués à l'Union Régionale
7. Questions diverses

**Administrateurs sortants : Alain Baget, Patrick Regnier, Aurélien Schreiber.*

Pour se présenter au poste d'administrateur, il faut

- ☞ *Etre licencié FNCTA depuis au moins un an ;*
- ☞ *Poser sa candidature par écrit auprès de la Présidente (Evelyne Baget, 4 chemin du Moulin 78120 Clairefontaine-en-Yvelines ou cd78@fncta.fr) avant l'ouverture de l'AGO ;*
- ☞ *Les administrateurs sortants sont rééligibles*

Un pot amical clôturera l'assemblée.

Pour la bonne organisation de la réunion, merci de confirmer votre présence (cd78@fncta.fr).

Suite page 2

Vous trouverez ci-après une note très importante sur les modalités de vote.

Je vous remercie à l'avance de votre présence, et vous prie de croire à mes sentiments dévoués.

La Présidente,

Evelyne BAGET

**Ferme du Mousseau – échoppe n°1
23, route du Mesnil
78990 ELANCOURT
tél : 01 34 84 52 19
cd78@fncta.fr
www.codatyv.fr**

agrément
jeunesse
et
éducation
populaire
n° 78806



IMPORTANT : MODALITES DE VOTE AUX ASSEMBLEES

Votre vote ne pourra être pris en considération que si vous respectez les consignes suivantes :

↳ Il est rappelé que les adhérents du CODATYV sont les **troupes**, et non des personnes physiques. Chaque troupe a droit à une voix lors des scrutins. Le vote est en principe exprimé par le /la président(e) de la troupe, ou à défaut par un membre de **sa** troupe auquel le/la président(e) donne **procuration** à cet effet (NB : cette procuration, nécessairement nominative, n'est pas un pouvoir). Le titulaire de la procuration se présentera à l'assemblée muni de la procuration du /de la président(e) de sa troupe.

Seules les troupes à jour de leurs cotisations à la FNCTA peuvent prendre part au vote.

↳ Vous pouvez voter :

- ☞ soit en étant **présent** lors de l'assemblée le 1er février 2020 à 16 heures 30, ou par **procuration** (voir ci-dessus) ;
- ☞ soit en donnant **pouvoir** à une autre **troupe** au moyen du coupon figurant au bas de cette page, complété et adressé au CODATYV par courrier ou présenté par le détenteur du pouvoir lors de l'assemblée. **Attention** : un adhérent ne peut pas détenir plus de 3 pouvoirs. Assurez-vous donc que la troupe à laquelle vous donnez pouvoir aura la possibilité de l'exercer. Les pouvoirs reçus en blanc seront répartis par le Conseil d'Administration.



Je soussigné(e), _____, président(e) de la troupe _____,
donne par la présente **pouvoir** à la troupe

de me représenter et voter en mes lieu et place à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1er février 2020 du CODATYV

Fait à _____, le _____
(signature)

Adresser à :
CODATYV – Madame Evelyne BAGET
4 chemin du Moulin
78120 Clairefontaine-en-Yvelines

ou

cd78@fncta.fr